

Zeitschrift: Bulletin mensuel de la Chambre de commerce suisse en France
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: - (1925)
Heft: 64

Rubrik: Questions suisses : faits, chiffres et nouvelles

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Classe 7. (Ensemble de mobilier)

Grand Prix : Poncet F., fabricant, Genève; Amiguet Louis, artsite-décorateur, Genève.

Médaille d'or : Kienzle et Seifert, fabricants, Bâle.

Classe 8. (Art et industrie du bois et du cuir)

Hors concours : Angst C. A., sculpteur, Genève; Bischoff Henry, artiste, Lausanne.

Grand Prix : Mennet J., artiste-décorateur, Lausanne.

Diplôme d'honneur : Hufschmidt G. A., fabricant, Genève.

Médaille d'or : Held et Cie, fabricant, Montreux; Ingold Otto, architecte, Berne.

Classe 9. (Tabletterie, Maroquinerie)

Médaille d'or : Baud-Bovy, Mlle Madeleine, artiste, Genève.

Classe 10. (Art et Industrie du Métal)

Grand Prix : Collectivité des exposants suisses de l'horlogerie, de la bijouterie et de l'orfèvrerie; Feuillat Marcel, artiste, Troinex-Genève.

Diplôme d'honneur : Demole Henri, artiste, Genève; Bovy Fernand, artiste, Genève; Collet Edouard, artiste, Genève; Secret Alice, artiste, Genève; Perrin Léon, artiste-décorateur, La Chaux-de-Fonds.

Médaille d'or : Wenger A. et E., artistes-décorateurs, Genève; Tavernier F. et Neveu, artistes-décorateurs, Genève; Porret Edouard, artiste-décorateur, Le Locle; Jacot H., artiste-décorateur, Le Locle; Probst P., artiste-décorateur, Le Locle; Boillod R., artiste-décorateur, Le Locle; Lamber André C., artiste, Genève; Bloechlinger Anton, artiste, St-Gall; B. A. G. Turgi, Turgi; Amiguet Louis, artiste-décorateur, Genève.

Médaille d'argent : Wanner frères, fabricants, Genève; Laverrière Alphonse, architecte, Lausanne.

Médaille de bronze : Wermuth, Mlle Marguerite, artiste, Berthoud.

Mention : Buesser Joseph, artiste, St-Gall; Jucker Carl, artiste, Schaffhouse.

Classe 11. (Art et industrie de la céramique)

Hors concours : Huenerwadel Arnold, céramiste, Zurich; Bonifas Paul, céramiste, Versoix.

Diplôme d'honneur : Wenker Oscar, céramiste, Berne.

Médaille d'argent : Mueller Rudolph, artiste, Bâle; Hofmann Hans, architecte, Zurich; Hermanns Jacob, céramiste, Berne; Noverraz M. P., fabricant, Genève; Fabrique de porcelaine Langenthal, Langenthal.

Médaille de bronze : Bodmer Carl et Cie, fabricant, Zurich.

Classe 13. (Art et industrie des textiles)

Hors concours : Mme Arp-Taeuber Sophie, Prof., Zurich; Cingria Alexandre, artiste-peintre, Muralto; Mlle Welti Lucie, artiste, Zurich.

Diplôme d'honneur : Mlle Bailly Alice, artiste, Lausanne.

Médaille d'or : Itten Johannes, prof., Herrliberg; Mlles Schlaepfer Charlotte, artiste, Berne; Kocan Irma, artiste, Bâle; Amstad Regina, artiste, Beckenried; Naville Marguerite, artiste, Genève; M. Stierlin Jean, artiste, Hermance-Genève; Gampert J. L., artiste, Genève.

Médaille d'argent : Mlle Budry Meta, artiste-décor., Genève; Mme de Buren Nathalie, artiste, Genève; Mlles Duflon Edith, artiste, Villeneuve; Sues Violette, artiste, Genève; Chatenau Juliette, artiste, Genève; M. Pernet Percival, artiste, Genève; Mlle Vautier Julianne, artiste, Lausanne.

Médaille de bronze : Kleinpeter Elsa, artiste, Zurich; Guggenbuehl Marthe, artiste, Zurich; Basler Webstube, Bâle.

Mention : Guyer Lise, artiste, Clavadel.

Classe 14. (Art et industrie du papier)

Grand Prix : Fretz frères, imprimeurs, Zurich; Fabrique de Linoléum Giubiasco; Orell Fuessli, S. A., Zurich.

Diplôme d'honneur : Waldhart, artiste de la maison Orell Fuessli S. A., Zurich; Huebscher, Rudolph, artiste, Bâle.

Médaille d'or : Gampert J. L., artiste, Genève.

Questions Suisses

Faits, Chiffres et Nouvelles

Recettes des douanes suisses.

Les recettes des douanes pendant le mois de septembre 1925 se sont élevées à 15.833.959 fr. 04 (en septembre 1924, 15.682.226 fr. 90). L'excédent des recettes de septembre 1925 s'élève à 151.732 francs 14.

Les recettes douanières du 1^{er} janvier au 30 septembre 1925 s'élèvent à 139.475.983 fr. 93 (du 1^{er} janvier au 30 septembre 1924, 136.464.207 fr. 22).

Jusqu'ici l'augmentation des recettes de 1925, sur 1924, est donc de 3.011.776 fr. 71.

Budget des Chemins de fer fédéraux.

Le Conseil d'administration des chemins de fer fédéraux a approuvé les propositions suivantes à soumettre à l'Assemblée fédérale :

1) Budget de construction pour 1926, se montant à 93.791.360 fr.;

2) Budget d'exploitation pour 1926, se montant, en recettes, à 389.000.360 fr. et, en dépenses, à 269.005.300 fr.;

3) Budget du compte de profits et pertes pour 1926, se montant, en recettes, à 38.500.000 fr. et,

en dépenses, à 145.717.000 fr., y compris 7 millions pour amortissements du déficit de guerre;

4) Budget des besoins de trésorerie en 1926, de 94 millions;

5) Proposition d'autoriser le Conseil fédéral à se procurer par voie d'emprunt, après avoir pris l'avis du conseil d'administration ou sur la proposition de celui-ci, les capitaux nécessaires à la couverture des besoins de trésorerie en 1926.

Enfin, le conseil a adopté le projet de la Direction générale relatif à la modification du système de courant sur la ligne Sion-Brigue et il a accordé, pour l'exécution de ce projet, un crédit de 6.092.000 fr. plus 2.150.000 fr. pour amortissements à la charge du compte de dépenses à amortir. Ce parcours avait été électrifié d'urgence pour les années 1918-19 et on avait dû lui appliquer le courant triphasé utilisé dans le tunnel du Simplon; son équipement électrique avait donc été logiquement considéré comme provisoire. A cette époque l'adoption du courant monophasé n'avait pas encore été possible parce qu'il importait d'abord de créer la source d'énergie nécessaire par la construction de l'usine de la Barberine.

Recettes et dépenses des C. F. F. en Septembre 1925.

Les recettes d'exploitation des C. F. F. en septembre se sont élevées à 36.416.000 fr. (1924 : 39.202.975 fr.). Les recettes pour les neuf premiers mois de 1925 à 285.841.678 fr. (1924 : 304.963.697 francs) et accusent donc une moins-value de 19 millions 122.019 fr. sur les chiffres de 1924.

Les dépenses d'exploitation se chiffrent, pour le mois de septembre 1925, par 21.248.000 fr. (1924 : 22.177.920 fr.), et pour les trois premiers trimestres de 1925 par 194.154.244 fr. (1924 : 196 millions 774.724 francs).

L'excédent des recettes d'exploitation se sont élevées pour le mois passé à 15.168.000 fr. (septembre 1924 : 17.025.055 fr.).

Pour les trois premiers trimestres de 1925, l'excédent des recettes d'exploitation s'élève à 91 millions 687.434 fr. et est inférieur de 16.501.539 fr. à celui enregistré pour la même période en 1924 (108.188.973 francs).

La crise de la rubanerie de soie, à Bâle.

Nous reproduisons ici une intéressante lettre du correspondant du *Journal de Genève*, à Bâle, M. H. M.-R.

L'industrie des rubans de soie, une des plus importantes branches d'exportation de Bâle, souffre d'une crise aiguë, déclanchée, comme on le sait, par le relèvement des droits de douane de l'Angleterre, un de ses principaux débouchés. Cependant, comme la mesure britannique s'applique aussi bien aux produits des maisons françaises et allemandes concurrentes qu'à ceux des rubaneries bâloises, elle n'aurait pas eu, pour ces dernières,

une si rapide répercussion si leur situation n'avait pas déjà été handicapée par d'autres facteurs. L'un de ces facteurs, c'est la mode, si variable et si imprévisible dans son allure, et qui, pour l'heure, est franchement défavorable à l'emploi des rubans dans le costume féminin. L'autre, c'est le privilège que confère à la concurrence étrangère une main-d'œuvre beaucoup meilleur marché.

Les salaires des ouvriers et ouvrières bâloises sont en effet de 40 à 50 % supérieurs en moyenne à ceux des ouvriers de St-Etienne. A Crefeld, centre de l'industrie rubanière allemande, les ouvriers qualifiés touchaient, en juillet, 71 centimes l'heure, et avec les allocations, 34 fr. 10 par semaine; les ouvrières qualifiées, 60 centimes et 28 fr. 60; le personnel non qualifié environ un tiers de moins. Supérieures aux salaires français, ces paies sont encore bien inférieures à ce que touchent les ouvriers bâlois.

Aussi ne doit-on pas s'étonner du développement de la production dans les rubaneries étrangères. A St-Etienne, quoique le prix des rubans de soie n'ait que triplé depuis l'avant-guerre, la valeur des produits exportés a presque quintuplé, passant de 103 millions de francs en 1913 à plus de 480 millions en 1924.

Cependant le privilège dont jouissent de ce fait les concurrents étrangers tend à s'atténuer par suite de l'adaptation, plus ou moins rapide de la valeur intérieure d'achat de leur monnaie nationale à leur valeur sur le marché mondial. En Allemagne, la stabilisation du mark a produit une hausse sensible des salaires, qui a atteint le 20 et le 30 % dans certaines industries. Si ce mouvement continue, la parité sera rétablie dans un an et demi. En France, le même phénomène se manifeste, mais plus lentement, et, à moins de fluctuations brusques, il faut compter que l'industrie de St-Etienne conservera pendant environ trois ans un avantage économique, d'ailleurs décroissant.

En somme, il ne faut point désespérer de la situation de la rubanerie bâloise qui souffre, non d'un vice constitutionnel, mais de conjonctures contre lesquelles le temps travaille. Cependant dans les mesures à prendre en faveur des centaines d'ouvriers condamnés temporairement au chômage, il s'agit d'organiser une action de secours à longue échéance.

Association suisse pour la colonisation intérieure.

Cette société fait un travail extrêmement utile en faveur de l'industrialisation de la culture. Nous n'en voulons pour preuve que les objectifs officiels ou privés qu'elle s'est fixés — voir son rapport 1924, chez Benteli, à Berne-Bümplitz — : colonisation des plaines de Magadino et de la Linth, dont l'étude vient d'être terminée; peuplement de la plaine de la Reuss (deux fermes sont déjà construites, cinq le seront l'an

prochain); peuplement de plusieurs régions zuricoises (préavis); colonisation de la plaine du Rhône (plans généraux); administration des biens-fonds Lantig, Oerlikon, Weihertal, Bedino (à Locarno); liquidation à Furttal et Hettlingen. On pourra constater qu'à ceci ne s'est pas bornée l'activité de l'Association.

Le placement, en France, de travailleurs agricoles suisses.

L'Office fédéral du travail s'occupe depuis un certain temps déjà, d'accord avec les autorités françaises, du placement en France des travailleurs agricoles, en particulier des familles agricoles suisses désireuses d'émigrer ou que les circonstances, notamment le surpeuplement des campagnes en Suisse obligent à s'expatrier. Le vœu a été émis que ledit office s'entremît aussi en faveur des agriculteurs désireux d'aller s'établir en France comme métayers, fermiers ou propriétaires, et les guidât dans leurs recherches par des conseils et renseignements appropriés, ceci surtout pour éviter qu'ils ne soient la proie d'agents ou d'intermédiaires peu scrupuleux. Pour remplir cette mission, l'Office fédéral du travail s'est assuré le concours de l'Association suisse de colonisation intérieure et d'agriculture industrielle à Zurich. Les agriculteurs suisses qui veulent aller en France peuvent donc s'adresser à l'Office fédéral du travail, qui, grâce à ses relations, est à même de leur fournir les renseignements nécessaires. Ceux qui se proposent d'affermier ou d'acheter une propriété en France seront mis en rapport avec l'association précitée qui s'entremettra en leur faveur.

Une école française, à Bâle.

La ville de Bâle va avoir son école française. On sait que le Traité de Versailles y a profondément modifié le caractère de la Colonie française. Tandis qu'auparavant le nombre des Français résidant à Bâle n'était guère que de quinze cents, leur nombre s'est accru subitement de dix mille Alsaciens ayant récupéré leur nationalité. C'est surtout aux enfants de ces Alsaciens que les sociétés française de Bâle ont pensé lorsqu'elles ont décidé la création d'une école française. Grâce à l'appui de l'Ambassade de France et des autorités bâloises, elles sont enfin arrivées à leur but. Bâle fournit gracieusement les locaux et assure leur entretien, tandis que les maîtres sont désignés dans le corps enseignant français par le Ministre de l'Instruction publique. L'Alsace-Lorraine a également accordé des subventions.

L'établissement est une école primaire comprenant provisoirement cinq classes qui seront complétées de façon à répondre aux exigences des lois scolaires en vigueur dans le canton.

On y enseignera entre autre le français et l'allemand.

L'assurance incendie en Suisse.

Le rapport annuel de l'Association des établissements cantonaux suisses d'assurance contre

l'incendie indique qu'à la fin de 1924, le capital assuré auprès des vingt établissements membres de l'Association, s'élevait à 20,6 milliards de francs et les réserves à 112 millions de francs. Pendant la période de 1920 à 1924, les indemnités payées se sont élevées à 53 millions de francs et les subventions aux services de défense à 24 millions de francs.

Formation économique des diplomates.

Sous ce titre, on mande de Berne au *Journal de Genève* :

« A plusieurs reprises, on a insisté aux Chambres sur la nécessité pour les diplomates suisses de se familiariser avec les questions économiques. On a même proposé, pour compléter la culture politique des diplomates et faciliter leur formation économique de les envoyer faire un stage dans une entreprise commerciale.

On apprendra donc avec plaisir que le D^r Brugmann, conseiller de légation actuellement à Paris, vient d'être attaché, sur sa demande, au Département fédéral de l'économie publique.

Il se propose d'étudier plus particulièrement les questions touchant aux traités commerciaux conclus par la Suisse. »

Les nombreux amis que M. le D^r Brugmann laisse à Paris, regrettent son départ, mais le félicitent sincèrement de la louable initiative qu'il a prise et qui le mettra en mesure d'ajouter de nouveaux services à ceux qu'il a déjà rendus à son pays, dans les divers postes qu'il a occupés dans nos légations de Bruxelles, Washington et Paris.

Un consulat suisse, à Madagascar.

Le Conseil fédéral a décidé de créer, à Tamatave, un consulat dont la juridiction comprendra les îles de Madagascar, de la Réunion, de Mavotte et les Comores.

Le succès de nos petites annonces consacrées aux « offres et demandes diverses » va croissant ainsi que nos lecteurs pourront le constater eux-mêmes, en examinant celles qui paraissent dans ce numéro.

Non seulement elles sont de plus en plus nombreuses, mais le nombre de lettres que notre secrétariat général est chargé de transmettre aux auteurs de ces petites annonces indique qu'elles sont utiles.

Suivez nos petites annonces, vous y trouverez des offres ou des demandes intéressantes.

Faites-en usage toutes les fois que vous en aurez l'occasion et vous constaterez qu'elles rendent de réels services.